

## RÉPUBLIQUE FRANCAISE

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 6 novembre 2023 à 20h30

## Personnels, gestion des emplois et des compétences, formation

10. Création de deux emplois pour le centre social

Régis PICOT donne lecture du rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

Vu le Code général des collectivités territoriales notamment les articles R.2313-3 et L.2313-1

Conformément à l'article L313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal (ou autre assemblée) de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services (création – suppression – modification de la durée hebdomadaire d'un poste).

Le centre social voit son organisation évoluer du fait d'un changement d'offre de service public. En effet, historiquement deux centres sociaux travaillaient sur le territoire. L'un était géré par la CAF et l'autre par la municipalité.

Cette offre de service aux citoyens évolue du fait de la volonté de la CAF de cesser cette activité.

La volonté politique a été de faire perdurer ce service et de le développer. Ainsi, il vous est proposé de créer deux emplois. Les créations d'un emploi animateur référent famille constitue une évolution d'un emploi déjà présent en modifiant son cadre d'emplois qui passerait d'adjoint d'animation à animateur soit de catégorie C à B pour se conformer aux prescriptions de la CAF qui continue de financer ce dispositif. En fin, une création d'un emploi sur le cadre d'emplois des animateurs est également proposée en tant qu'animateur socioculturel.

Les missions de l'emploi d'animateur référent famille sont :

- Développer et conduire le projet d'animation famille répondant et aux besoins du public, aux objectifs du centre social, aux orientations politiques du projet de mandat de Vire Normandie et des actions et projets du CCAS,
- Concevoir, mettre en œuvre, suivre et évaluer le projet famille,
- Coordonner les actions et services de soutien à la parentalité développés,
- Articuler les actions familles du centre avec celle conduites par les partenaires du territoire,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20231113-10-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/11/2023 Affichage : 13/11/2023 Délibération n°2023/11/06/10 du 6 novembre 2023 à 20h30





- Coordonner et animer le réseau parentalité du territoire avec le référent famille du centre socioculturel Caf,
- Représenter le centre dans les instances partenariales en lien avec ses missions,
- Développer des actions ou des services à dimension collectives contribuant à l'épanouissement des parents et des enfants, au renforcement de la cohésion intrafamiliale et aux relations inter familiales,
- Assurer l'organisation, la gestion matérielle et l'encadrement du public lors des actions mises en place,
- Animer et accompagner des actions individuelles ou collectives spécifiques aux problématiques repérées sur le territoire d'intervention du centre,
- Animer une démarche participative en faisant émerger des projets ou des propositions d'animation à l'initiative des habitants,
- Participer au développement des partenariats et à la transversalité des actions menées,
- Assurer les fonctions d'accueil, d'information et d'orientation du public en soutien du chargé d'accueil.

#### Les missions de l'animateur socioculturel sont :

- Concevoir et élaborer des projets d'activités et mettre en œuvre des projets d'actions en direction des habitants du quartier,
- Encadrer, animer et accompagner le public,
- Assurer le suivi pédagogique, administratif et l'évaluation des actions menées,
- Assurer des fonctions d'accueil, d'information t d'orientation du public,
- Participer au fonctionnement global de la structure (ouverture, gestion du matériel, état des lieux, mise sous alarme, fermeture...),
- Organiser des séjours familles en lien avec les acteurs éducatifs locaux.

Vu l'article L.2121-29 du CGCT, le Conseil Municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune.

Considérant l'avis favorable du Bureau Municipal du 24 Octobre 2023,

### Il est demandé au Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité:

- De de créer les emplois suivants :
  - un emploi d'animateur socioculturel à temps complet sur le grade d'animateur, d'animateur principal de  $2^{\grave{e}me}$  classe et d'animateur principal de  $1^{\grave{e}re}$  classe,
  - un emploi d'animateur référent famille à temps complet sur le grade d'animateur, d'animateur principal de 2ème classe et d'animateur principal de 1ère classe,
- D'adopter ces modifications au sein du tableau des emplois et des effectifs.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20231113-10-DE



- Dire que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans ces emplois sont inscrits au budget
- De donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire ou son représentant pour mettre en œuvre la présente délibération.

VOTE : Unan	Dont pouvoirs	
Votants	45	9
Vote Pour	45	9
Vote Contre	0	0
Abstention	0	0

Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Secrétaire de Séance L'adjointe au Maire de VIRE NORMANDIE,

Dimitri RENAULT Nicole DESMOTTES



## REPUBLIQUE FRANÇAISE

## Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Nombre de membres en exercice : 47

Nombre de membres présents : 36

Quorum (24) : Atteint

Nombre de membres excusés : 09

Nombre de membres excusés ayant

donné pouvoir : 09

Nombre de membres absents: 02

Le 06 Novembre 2023, le Conseil Municipal de Vire Normandie s'est réuni Salle des Mariages à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Nicole DESMOTTES, adjointe au Maire de Vire Normandie.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par mail et par courrier aux conseillers municipaux le 31 octobre 2023.

La convocation et l'ordre du jour ont été publiés sur le site internet de Vire Normandie le 31 octobre 2023.

Dimitri RENAULT a été nommé Secrétaire de Séance.

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
ANDREU SABATER Marc		X		Nicole DESMOTTES
DESMOTTES Nicole	×			
MALOISEL Gilles	×			
VELANY Guy		X		Pierre-Henri GALLIER
CHÉNEL Fernand	×			
GALLIER Pierre-Henri	×			
MAINCENT Lyliane		X		Marie-Odile MOREL
GOETHALS Corentin	X			
ROSSI Annie	X			
PICOT Régis	X			
MADELAINE Catherine		X		Marie-Noëlle BALLÉ
OLLIVIER Valérie	×			
DROULLON Joël	×			
BAZIN Lucien	×			
LEMARCHAND Marie-Claire	×			
FOUBERT Françoise	×			
BALLÉ Marie-Noëlle	×			
CORDIER Marie-Ange	X			
ROBBES Martine	X			
LE DRÉAU Nathalie	X			
DUMONT Eric		X		Françoise FOUBERT
COIGNARD Cindy		X		Samuel BINET

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20231113-10-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/11/2023 Affichage : 13/11/2023 Délibération n°2023/11/06/10 du 6 novembre 2023 à 20h30



MALL ÉONE DE LE				
MALLÉON Philippe	X			
LETELLIER Nadine	X			
LELARGE Michel	×			
RENAULT Dimitri	X			
MOREL Marie-Odile	X			
GOSSMANN Patrick	X			
BLANC Meiggie		X		Philippe MALLÉON
VIGIER Maud			×	
COURTEILLE Jacques	X			
MASSÉ Aurélie		X		Régis PICOT
BINET Samuel	X			
BEDEL Sandra	X			
LEFOUR Tony		X		Gilles MALOISEL
LEFEBVRE Yoann			X	
MARTIN Pascal	×			
PIGAULT Jane	X			
COUASNON Serge	×			
DUVAUX Maryse	×			
DUBOURGUAIS Roselyne	×			
FAUDET Olivier	×			
RENAULT Régine	×			
TOULUCH Jean-Claude	×			
LABROUSSE Sabrina	×			
LEVERRIER Rosine	×			
GELEZ Sylvie	×			

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20231113-10-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/11/2023 Affichage : 13/11/2023